



Comité Technique Ministériel du MAAF

31 janvier 2017

Compte-rendu de la réunion de travail Handicap

Présentation du plan Triennal handicap du MAAF

La réunion est présidée par Grégoire JOURDAN.

Participants Trèfle : Michel MOREAU et Gilles VAN PETEGHEM,

L'objectif est de démarrer la discussion de la mise en œuvre du plan handicap 2017-2019 et la convention MAAF FIPHFP.

AT : a demandé la présentation du plan au CTM de fin mars, car il y aura un CHSCTM juste avant.

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap a augmenté de 0,5 point entre 2013 et 2016 et s'élève à 4,83% (l'obligation d'emploi étant de 6%).

Le MAAF ne participera pas au fond FIPHFP car la somme versée pour les auxiliaires de vie scolaire est supérieure à la contribution qui devrait être versée.

Intégration dans le système d'information des ressources humaines des différentes catégories de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

Plan d'action pour les 3 prochaines années

- Sensibiliser toute la communauté de travail
- Favoriser le déroulement de carrière et le maintien dans l'emploi.
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance de la population des travailleurs en situation de handicap.
- Augmenter le nombre de recrutements par voie dérogatoire avec l'accompagnement ad-hoc pendant la période probatoire.
- Communiquer sur l'accroissement des relations avec les ateliers adaptés

Plan de communication

- Informer les personnes en situation de handicap sur les aides techniques et humaines possibles
- Lever les appréhensions de la communauté de travail
- Sensibiliser les encadrants

Le site internet existe, mais il est en cours de rodage, les affiches existent, la réalisation de vidéos est en cours à ce jour. Les déficients visuels ont pour le moment accès à 80% du site internet, mais un travail d'accessibilité totale (RGAA) est en cours



Unis pour votre avenir !

CFE-CGC - CFTC - SNISPV

AT : est favorable à la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs, qui a été actée. Elle demande s'il existe une lettre de mission ou une note de service pour consolider leur mission auprès des directeurs mais également des collègues des services ? Il faut formaliser la mission des ambassadeurs pour que ce soit une réussite de cette expérimentation et que cette mission soit prise en compte dans la charge de travail.

Rester sur un schéma souple pour ne pas fixer un quota incohérent avec la réalité de terrain. Il y aura une action de formation. Il faudra une évaluation du temps nécessaire pour remplir la mission (environ 10 jours par an selon l'administration).

Mise en place du comité de pilotage de la campagne « fiez-vous à vos compétences »

Un document de présentation de la convention entre le MAAF et le FIPHFP malgré les 88 questions cela représente une base d'informations qui seront utiles pour la suite du développement des plans d'action.

Dans les concours administratifs il se pose la question de la prise en compte du handicap pour adapter les épreuves afin que nos collègues puissent avoir les mêmes parcours professionnels.

Une convention a été signée avec le réseau GESAT (ateliers protégés) pour développer les relations avec ces structures dans le respect des règles des marchés publics notamment pour l'informatique.

Il est annoncé une baisse du financement substantiel via le FIPHFP. En 2016, le MAAF a dépensé 752 000 € pour le handicap alors que la convention triennale prévoit 1,2 M€. Le plus gros budget est le financement des trajets domicile-travail soit 250 000€ pour 2016. 3 agents sont à plus de 25000€ par an et 10 agents à plus 10000€.

Il faut réfléchir à de nouvelles solutions notamment le télétravail et des transports alternatifs notamment avec les réseaux adaptés. Il n'est pas exclu de demander au service de participer, voire une participation de l'agent dans des conditions à définir.

